

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 novembre 2017

Date de publication : 13 novembre 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 2 novembre 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 12

Le 10 novembre 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
M. Benoit BITEAU
M. Pascal DUFORSTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes
M. Bernard BORDET
M. Marc THEBAULT
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI
M. Yann HELARY
M. Jean-Claude RICHARD
M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. François BON, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Pierre SERVANT

Convention de groupement de commandes

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Ain - Als - Ardennes - Ariège - Auvergne - Bas-Rhin - Bourgogne - Bretagne - Centre - Corse - Côte d'Ivoire - Dordogne - Gironde - Guadeloupe - Guyane - Haut-Rhin - Hauts-de-France - Ile-de-France - Jura - Landes - Lorraine - Martinique - Mayenne - Meurthe-et-Moselle - Normandie - Nord - Pays de la Loire - Picardie - Puy-de-Dôme - Rhône-Alpes - Savoie - Seine-Maritime - Sud-Ouest - Tarn-et-Garonne - Val-de-Marne - Vaucluse - Vendée - Vosges - Wallonie - Yvelines

Convention de groupement de commandes

Contexte

Le LIFE est bénéficiaire d'un programme LIFE Nature. Dans le cadre de ce programme, le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite engager des travaux sur le site de la Prée Mizottière, propriété du Conservatoire du Littoral. A ce titre, le Conservatoire du Littoral a signé en date du 02 juin 2017 avec le Parc une convention d'occupation du sol déléguant la maîtrise d'ouvrage des travaux au Parc.

Afin de réaliser les travaux de la digue première, il convient d'établir une convention de groupement de commandes entre les maîtres d'ouvrage concernés, à savoir :

- Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise
- Le Parc naturel régional du Marais poitevin

Le groupement de commandes permet en effet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Cette convention permettra de désigner le coordonnateur principal du groupement de commandes, d'organiser les relations entre les parties, tant pour la mise en œuvre des procédures de choix des titulaires du marché de maîtrise d'œuvre et des travaux que dans le suivi des travaux, de désigner un élu du Parc au sein de la Commission d'appel d'offres relative à ces travaux.

Décision

Le Bureau décide d'autoriser le Président à :

- désigner le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autize en tant que coordonnateur principal du groupement de commandes et mandataire
- signer la convention de groupement de commandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PÉRIER

